

**Séance publique du 22 décembre 2003**

**Délibération n° 2003-1615**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Feyzin

objet : **RN 7 opération 0743 - Construction d'un réseau d'alimentation en eau potable - Requalification - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 décembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification de la RN 7 dans la traversée de Feyzin est une opération inscrite au contrat de plan Etat-Région 2000-2006 au titre des aménagements qualitatifs des routes nationales.

A l'occasion de cette importante opération, il s'avère nécessaire de procéder à la restructuration du réseau d'alimentation en eau potable situé dans l'emprise de voirie concernée.

L'opération comprendrait :

- le remplacement, sur 450 mètres, du réseau d'alimentation en eau potable du réservoir de Feyzin en acier DN 350 mm par une conduite en fonte DN 300 mm. Les travaux seront réalisés à partir du réservoir sur la rue de la Mairie, sur la RN 7 et la rue du Docteur Long,
- le raccordement du réseau surpressé DN 200 mm longeant la RN 7 alimentant le parc de l'Europe,
- le raccordement du réseau de la rue Alphonse Daudet,
- la suppression du réseau DN 100 mm existant sur la RN 7 côté "est" entre la rue Victor Hugo et la rue du Docteur Long.

Son montant s'élèverait à :

- montant total HT	418 060,20 €
- TVA 19,60 %	81 939,80 €
	<hr/>
- montant total TTC	500 000,00 €

Elle comporterait un lot unique se décomposant comme suit :

- la construction de canalisations,
- le contrôle : essais de pression, essais de compactage des tranchées, prélèvement avant mise en service,
- le raccordement des réseaux existants,
- la reprise des branchements des riverains sur les nouvelles conduites,
- le récolement des travaux,
- la mission de coordination-sécurité,
- la réfection définitive de chaussée.

Le projet permettrait le remplacement des conduites existantes, anciennes et vétustes. Il contribuerait à améliorer les interventions de l'exploitant et apporterait un meilleur service à l'utilisateur.

Les travaux se dérouleraient de septembre à décembre 2004 selon un phasage respectant les impératifs de l'opération de voirie de requalification de la RN 7.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 18 novembre 2003 et celui du Bureau restreint le 24 novembre 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### **DELIBERE**

**Décide** de l'individualisation de l'autorisation de programme individualisée 0743 Feyzin RN 7 à partir de l'autorisation de programme globale 11 - eau potable pour un montant de 500 000 € TTC dont 81 939,80 € de TVA récupérable et la mise en place des crédits de paiement sur l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,